

Incarcération arbitraire de Muḥend Taferka

Dans les griffes de la voyoucratie algérienne

DECLARATION

Le 27 avril 2023, alors qu'il allait rejoindre son domicile et sa famille en France, Mohand Barache, connu sous le nom de « Muḥend Taferka », a été refoulé par la police des frontières de l'État algérien au port d'Alger. Conduit au centre de police de Shaoula, il s'est vu confisquer son téléphone pour « perquisition électronique ». Il lui a alors été fait savoir qu'il faisait l'objet d'une interdiction de sortie du territoire national (ISTN) avant de le laisser rejoindre son domicile en Kabylie. Quelques semaines plus tard, c'est son passeport qui lui a été retiré. Le 15 novembre 2023, suite à une audition devant le juge du tribunal d'Alger, Mohand est mis sous mandat de dépôt. Le 12 décembre 2023, l'audition effectuée par le juge d'instruction a conclu à son incarcération pour « appartenance à une organisation terroriste ».

Son procès prévu initialement le 21 mai 2024 a été reporté au 25 juin 2024, simulacre de procès lors duquel il a été condamné à deux ans de prison ferme (le procureur a requis 15 ans de prison ferme). Le lendemain, les avocats ont fait appel de ce verdict. L'audience en appel aura probablement lieu au courant du mois d'octobre 2024.

Tel est le résumé des principaux faits du calvaire imposé à Mohand Barache par les autorités algériennes.

Mohand Barache (74 ans) a fondé l'association de culture berbère *Taferka* à Montreuil en avril 1998. Cette association, et grâce au dynamisme et à la disponibilité de Mohand Barache, a contribué à l'action culturelle et citoyenne à Montreuil, mais aussi et surtout à la promotion de la culture berbère dans la région parisienne. L'action en faveur de la culture berbère de Mohand ne s'est pas limitée au sein de l'association *Taferka*. Il a été parmi les premiers animateurs bénévoles de Berbère Télévision ainsi que de la radio qui lui est associée. Amoureux de la poésie, il a réalisé de nombreuses émissions avec des poétesses et des poètes qu'il a fait découvrir au grand public. Durant ses séjours en Kabylie, il passe une bonne partie de son temps à parcourir les villages pour faire découvrir les talents qu'il sort de l'anonymat. À l'association *Taferka* qui dispose de locaux à Montreuil, il a accueilli de nombreux acteurs de la culture amazighe. Son périmètre n'est pas réellement circonscrit puisqu'il accueille également des réunions d'associations amazighes.

Les autorités politiques de Montreuil le connaissent et reconnaissent son action culturelle et citoyenne. De ce fait, elles lui ont rendu hommage à maintes reprises.

Tout cela pour dire l'engagement de l'homme pour la culture de manière générale et pour la culture berbère en particulier.

Accuser cet homme de terrorisme, c'est faire preuve de haine anti-amazighe. Que sont les autorités algériennes, si ce n'est justement une bande de voyous, une mafia qui a fait main basse sur les institutions d'un État qu'elle instrumentalise pour asseoir son pouvoir par la terreur ?

Les nouvelles pratiques du régime dépassent la terreur des années 70. Un nouvel arsenal de lois iniques permet désormais d'accuser de terrorisme des hommes et des femmes menant des actions culturelles pacifiques. Outre les animateurs d'associations comme Mohand, les journalistes libres, des commentateurs s'exprimant sur internet croupissent dans les geôles algériennes pour terrorisme. Les avocats eux-mêmes, menacés, n'osent plus défendre frontalement leurs clients. Car la peur s'est aussi installée en eux. Bref, les pratiques de l'État algérien n'ont rien à envier aux méthodes des régimes les plus honnus de la planète.

Le but ultime est de faire taire toutes les voix dissonantes et indépendantes et de normaliser une Kabylie continuellement réfractaire. Le rêve du régime algérien est, *in fine*, de dé-berbériser la Kabylie et d'en faire une région sans âme, amputée de ses valeurs intrinsèques.

Nous tenons à dénoncer l'incarcération arbitraire de Mohand Barache qui n'a rien à faire dans les prisons algériennes. Sa place est parmi les siens.

Faudrait-il par ailleurs signaler que Mohand Barache est de nationalité française : à ce titre, nous déplorons l'indifférence des autorités consulaires françaises à Alger qui ne semblent pas se sentir concernées par l'injustice et l'arbitraire que font subir les autorités algériennes à des citoyens français. La France doit non seulement défendre ses citoyens victimes de l'arbitraire algérien, mais aussi agir pour que ces dernières cessent d'assoir la terreur en toute impunité.

Nous appelons également les organisations de défense des droits de l'Homme à agir pour demander la libération de Mohand Barache et à travers lui beaucoup d'autres qui sont dans la même situation.

Tamazgha, scandalisée par ce que le régime algérien fait subir à Mohand Barache comme à des milliers d'autres citoyens innocents, ne cessera de dénoncer ce régime dictatorial et contribuera, par ses moyens, à le combattre. Ce régime, illégitime et maléfique qui œuvre pour l'éradication de l'Amazighité et pour faire du Nord de l'Afrique la partie occidentale d'un monde arabe utopique, doit être stoppé dans sa folie terroriste et criminelle.

Tamazgha,
Paris, le 21 juillet 2024.